

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 1. Préambule

PILATES NANTES est une entreprise spécialisée dans l'enseignement de la méthode Pilates. PILATES NANTES est une entreprise indépendante (SARL).

L'entreprise PILATES NANTES est domiciliée au :

73 boulevard Gabriel Lauriol, 44300 NANTES.

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux cours et stages organisés par PILATES NANTES dans le but de permettre un bon fonctionnement.

### 2. Dispositions générales

#### Article 1

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline.

### 3. Champ d'application

#### Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les élèves inscrits à un stage, un cours privé ou collectif et ce pour toute la durée de l'inscription choisie.

### 4. Hygiène et sécurité

#### Article 3 : Règles générales

Chaque élève doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur à Pilates Nantes.

#### Article 4 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux élèves de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

#### Article 5 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux.

#### Article 6 : Restauration

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par la direction de Pilates Nantes, de prendre ses repas à l'intérieur du studio.

#### Article 7 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-37 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de manière à être connus de tous.

#### Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion d'un cours doit être immédiatement déclaré par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident à la directrice du studio.

En cas d'accident survenant pendant la pratique du Pilates, vous autorisez le personnel de Pilates Nantes à faire appel en priorité aux services d'urgence qui prendront toutes décisions d'actions de soins (traitement de premières urgences, hospitalisation).

### 5. Discipline

#### Article 9 : Tenue et comportement

L'élève est invité à porter une tenue adaptée et décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux de Pilates Nantes.

Pour maintenir une atmosphère de détente dans l'établissement, nous vous remercions de ne pas rester dans les couloirs ou à l'accueil pour discuter.

#### Article 10 : Chaussures

L'élève s'engage à se déchausser à l'entrée et à ranger ses chaussures dans les meubles mis à sa disposition.

#### Article 11 : Horaires et retards

Les élèves sont tenus de respecter les horaires de cours. L'échauffement étant une étape cruciale du cours collectif, l'accès au cours n'est plus autorisé au-delà de 15 minutes de retard.

#### Article 12 : Accès aux salles et usage du matériel

Il est interdit d'utiliser les appareils sans la présence et l'assistance d'un professeur.

L'élève s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition.

#### Il est strictement interdit de porter des bijoux ou des vêtements avec des fermetures éclair qui endommagent notre matériel

Pilates. Pilates Nantes se réserve le droit de refuser l'accès à quiconque ne respectant pas cette règle.

L'accès à la salle du dernier étage ne peut se faire qu'en présence du professeur.

#### Article 13 : Vestiaires et responsabilité en cas de vol, d'endommagement de biens personnels

Vestiaires hommes ou femmes à disposition avec casiers ouverts.

L'élève reconnaît être informé du risque encouru à laisser des objets de valeur dans des vestiaires communs.

Le studio décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels, de toute nature, déposés dans les vestiaires.

Les objets de valeur peuvent être remis à l'accueil ou emportés dans la salle de cours.

#### Article 14 : Toilettes

Il est strictement interdit de jeter tampons et serviettes hygiéniques dans les toilettes du studio.

#### Article 15 : Sanctions

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister à un avertissement ou à une mesure d'exclusion définitive.

### 6. Publicité et date d'entrée en vigueur

#### Article 16 : Publicité

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque élève.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de PILATES NANTES.

Directrice : Patrice-Nicole HARWOOD-ZABOLLONE

PILATES NANTES : 73 boulevard Gabriel Lauriol, 44300 NANTES  
Téléphone : 02 40 20 38 24  
contact@pilatesnantes.com

#### Article 17 : Date d'entrée en vigueur

Ce règlement est valide à partir de la date de signature du contrat. Pilates Nantes se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment et sans préavis.